



Conseil Municipal du 4 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre, à vingt-heure trente-six, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLLET, Maire,

Etaient présent(e)s :

Mesdames Martine BERTINOT, Lucie DURAND, Valérie LELU-DARPEIX,
et Messieurs Christian BROUSSET, Michel COLLET, Emile DELAG, Yoann DOUCANE, Rémi GRANELLI, Thierry RATONI.

Etaient représentés(ées) : Madame Stéphanie BAC représentée par M Thierry RATONI, Madame Gaëlle NEDELEC par Madame Valérie LELU-DARPEIX, Madame Muriel CANTIN par M Rémi GRANELLI.

Absents excusés : Messieurs Marc BAREZ et Bernard LAJOURNADE

Secrétaire de Séance : Madame Martine BERTINOT

LISTE DES DELIBERATIONS

1 Approbation du compte rendu de la séance du 25 Septembre 2025 : **Adopté à l'Unanimité**

2 **Délibération n° 91.25.25** : Vote du compte administratif de la Caisse des Écoles :

Voté à l'unanimité :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget principal		
Investissement		
Fonctionnement	3 102,77 €	3 102,77 €
Total	3 102,77 €	3 102,77€

3 Délibération n° 91.25.26 : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 : **Votée à l'Unanimité**

Chapitres (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Budget 2025	Montant autorisé (max. 25 %)
20	Immobilisations incorporelles (logiciels ; études)	2 000,00 €	500 €
21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage ; matériels divers)	207 987,60 €	51 996,90 €
23	Immobilisations en cours (travaux de voirie ; bâtiments des écoles et des équipements sportifs ; réseau d'eaux pluviales ; réseau d'éclairage public...)	27 268,11 €	6 817,02

4 Délibération n°91.25.27 : Rectification de la délibération relative au compte administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : **Votée à l'Unanimité**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget principal			
Investissement			
Fonctionnement	7 100,00 €	- 105,00 €	6 995,00 €
Total	7 100,00 €	- 105,00 €	6 995,00 €

5 Délibération n° 91.25.28 : Remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire Période 2027/2030 : **Votée à l'Unanimité.**

6 Délibération n°91.25.29 : Décision Modificative n°1 au Budget Prévisionnel 2025 : **Votée à l'Unanimité**

Chapitre	Article	Libellé	Nature	Montant
041	204112	Titre d'ordre – Correction d'imputation	Recettes	+ 1 004,60 €
041	20415332	Mandat d'ordre – Participation SDIS	Dépenses	+ 1 004,60 €

7 Délibération n° 91.25.30 : Régularisation liée aux amortissements du compte 204 et Décision Modificative n°2 au Budget Prévisionnel 2025 et approbation de la mise en place de l'amortissement obligatoire du bien inscrit aux comptes 204, conformément aux règles comptables en vigueur. : **Votée à l'unanimité** :

- a. D'approuver la durée d'amortissement suivante : un (1) an, applicable au bien concerné : partenariat entre le SDIS et la commune de Guibeville pour la réalisation des travaux sur le site d'incendie et de secours d'Arpajon.
- b. D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires, lors de la prochaine décision modificative :
en section d'investissement, au chapitre 040 – article 280415332, en recettes d'ordre liées à l'amortissement 1004.60 €
en section de fonctionnement, au chapitre 042 – article 681, en dépenses d'ordre : 1004.60 €.

8 Délibération n°91.25.31 : Mise en vente d'un bien communal : **Votée: 8 voix pour, 2 Contre, 2 abstentions.**

D'autoriser la mise en vente du bien communal désigné comme suit :

- Adresse du bien : Chemin Charbonneau 91630 au lieudit le Moulin à vent
- Références cadastrales : Parcellle ZB 23
- Superficie : 3 554 m²

De donner mandat à Monsieur le Maire, afin :

- de lancer et conduire la procédure de vente du bien,
- de solliciter l'évaluation du service des Domaines ou tout expert compétent,
- de fixer le prix de mise en vente sur la base de cette estimation,
- d'effectuer toutes démarches administratives et publicités nécessaires,

9 Point rajouté à l'ordre du jour :

Délibération n°91.25.32 : Retrait de la délibération autorisant la monétisation du CET : **5 Pour, 5 Contre, 2 Abstentions : Aucune majorité ne se dégage.**

La secrétaire de séance,
Madame Martine

Le Maire,
Michel COLLET

